

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon
5000 NAMUR

Agréée par la Région wallonne
pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par Monsieur Jean-Christophe Henon, Bourgmestre la commune de Comblain-au-Pont, en date du 6 octobre 2020 ;

L'autorisation	N°ECP028
Est délivrée à	Marie Dallemagne
Domiciliée	Rue Victor Allard, 88 1180 Bruxelles
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain»
Pour le terrain	« Ferme du Halleux (prairie) », à Halleux Coordonnées GPS : 50.478111, 5.623306
Superficie	95 ares
Capacité maximale autorisée par le label	45 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 24/02/2031.

Le 25/02/2021

Pour l'équipe d'Atouts Camps
Juliette Devaux